

GSSTT Guide de saisie sous-traitant

GUIDE DE SAISIE SOUS-TRAITANT DES FACTURES AUDIOPROTHESES

Processus :		Sous-Processus :		Référence :	Statut :	
Traiter une facture audioprothèse		Saisir une facture audioprothèse		GSSTT009	VALIDE	
Approbateur :		Fonction:		Date:	Signature:	
N. LATREILLE		Responsable Service Soins de Ville		02/08/2013	NLAT	
Validateur :		Fonction :		Date:	Signature :	
R. FOURNIER		Directeur Adjoint des Prestations Santé		02/08/2013	RFO	
Diffusion auprès de :		Sous-traitants de saisie des factures optiques				
En accès pour :		Ensemble des collaborateurs des services de gestion des Prestations Santé				
Localisation :		\\Almerys-srv63\Téléop\01 Teleop serveur en cours\00 Gestion des prestations Santé\003. Documentation\003c. Guides de saisie Sous-Traitants				
Date de péremption		19/02/2014	Responsable de l'actualisation		Service Soins de Ville	
Version	Date	Modifications		Auteur		
V 1.0	23/05/2013	Création			A. Laroudie	



GSSTT

Guide de saisie sous-traitant

Table des matières

1.	Princi	ipes généraux	3
		Glossaire :	
2.		e type d'une facture audioprothèse	
		Etape 0 : Analyse de la facture	
		Etape 1 : Recherche du bénéficiaire de la prestation	
	2.2.1.		
	2.2.2.		
	2.2.3.	·	
	2.3.	Etape 2 : Recherche d'une PEC facturable correspondant à la facture	8
	2.3.1.	Cas 1 : Existence d'une ou plusieurs PEC en état « A facturer »	8
	2.3.2.	Cas 2 : Aucune PEC en état « A facturer » n'existe	12
	2.4.	Etape 4 : Facturation de la prise en charge	
	2.4.1.	Saisie de l'entête de la facture	13
	2.4.2.	Détail de la PEC à facturer	15
	243	Détail de la facture	16



GSSTT
Guide de saisie
sous-traitant

1. Principes généraux

1.0. Glossaire:

PS: Professionnels de Santé

Professionnel réalisant des prestations remboursables au titre de l'assurance maladie obligatoire et/ou de l'assurance maladie complémentaire.

N°AM

N° d'identification du Cadre d'Exercice (Professionnel de Santé) géré par l'Assurance Maladie Composé de 9 caractères :

- Département (2 caractères)
- Code catégorie professionnelle (1 caractère)
- N° séquentiel (5 caractères)
- Chiffre clé de contrôle (1 caractère)

o RC

Régime Complémentaire

o **OC**

Organisme Complémentaire (Mutuelle, assureur)

o NNI

Numéro National d'identité ou Numéro Sécurité Sociale (= n° immatriculation)

o PEC

Prise En Charge

LPP: Liste des Produits et Prestations

En vertu de la loi de financement de la Sécurité sociale pour l'an 2000, la Liste des Produits et Prestations (LPP) a remplacé le TIPS (Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires), lequel identifiait les fournitures médicales et les matériels remboursables, ainsi que leurs conditions.

La liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie fixe la base tarifaire de remboursement.



GSSTT
Guide de saisie
sous-traitant

2. Saisie type d'une facture audioprothèse

2.1. Etape 0 : Analyse de la facture

En préambule de la saisie, la facture affichée doit faire l'objet d'une analyse permettant de déterminer si une saisie peut être réalisée ou non.

Cette première analyse doit permettre :

- de déterminer si le(les) document(s) sont lisible(s). Un document est dit « lisible » si l'ensemble des éléments nécessaires à la saisie est lisible.

Dans le cas où la totalité des éléments est considérée comme illisible, un retour doit être effectué pour le motif **« Illisible ».**

Dans le cas où un ou plusieurs éléments sont considérés comme illisibles sur la facture, la saisie doit être interrompue pour le motif **« Détail manquant/illisible ».**

- de déterminer si des détails sont manquants sur la facture Dans le cas où un ou plusieurs éléments sont considérés comme manquants, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Détail manquant/illisible** ».
- de vérifier si l'identité du Professionnel de santé est indiquée sur la facture.

 Dans le cas où l'identité du Professionnel de santé n'est pas indiquée sur la facture, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Détail manquant/illisible »**.
- de vérifier que la mention « Surcomplémentaire » ou « Deuxième mutuelle » n'apparait pas sur la facture.

Dans le cas où ces mentions apparaissent, un retour doit être effectué pour le motif « Surcomplémentaire ».

2.2. Etape 1 : Recherche du bénéficiaire de la prestation

Un bénéficiaire peut être identifié de manière unique selon les combinaisons de critères suivants :

- Nom / Prénom / Date de naissance
- NNI / Date de naissance

Note : Il se peut que sur une facture, deux individus soit identifiés : l'assuré/adhérent et le bénéficiaire de la prestation. Il faut alors bien chercher le bénéficiaire de la prestation et non l'assuré/adhérent.

L'identification du bénéficiaire se fait sur l'écran « Recherche des bénéficiaires » :



Saisir les informations disponibles sur la facture pour identifier le bénéficiaire de la prestation, puis cliquer sur **Suivant**.



GSSTTGuide de saisie sous-traitant

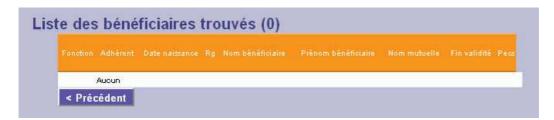
Si aucune information servant à l'identification du bénéficiaire n'est disponible ou si les informations servant à l'identification du bénéficiaire sont illisibles, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Détail** manquant/illisible ».

Une fois la recherche du bénéficiaire réalisée par l'outil, trois cas de figure peuvent apparaître :

- Cas 1 : Aucun bénéficiaire des soins n'est trouvé
- Cas 2 : Plusieurs bénéficiaires des soins sont trouvés
- Cas 3 : Un unique bénéficiaire des soins est trouvé

2.2.1. Cas 1 : Aucun bénéficiaire n'est identifié

Si aucun bénéficiaire n'est trouvé, l'écran suivant apparait :

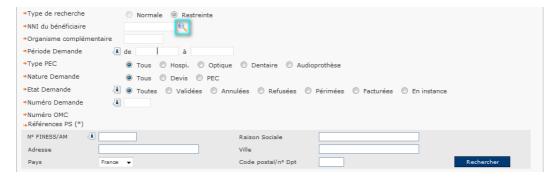


Une recherche complémentaire, via le <u>Site des Prises En Charge</u>, doit alors être réalisée afin de s'assurer que le bénéficiaire est réellement inconnu chez Almerys.

Cliquer sur l'option « Consultation historique » dans le menu « Demandes » :



L'écran suivant apparait :

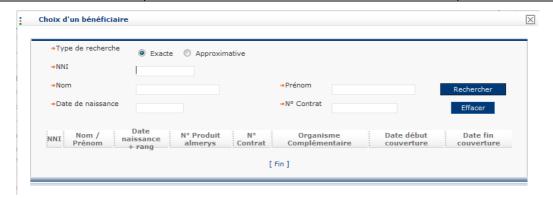


La recherche d'un bénéficiaire est alors accessible en cliquant sur l'icône « Loupe ».

L'écran « Choix d'un bénéficiaire » apparait :



GSSTT Guide de saisie sous-traitant



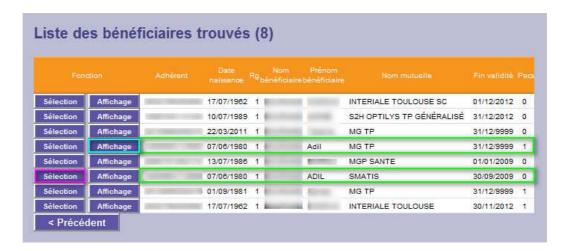
Cet écran permet une recherche approximative du bénéficiaire et permet d'identifier les bénéficiaires pour lesquels un doute sur le prénom peut avoir lieu.

Si par cette recherche, aucun bénéficiaire n'est trouvé, alors la saisie doit être interrompue pour le motif « **Bénéficiaire Inconnu**».

Si un bénéficiaire est identifié via cette recherche, saisir les informations le concernant dans ASFA et continuer la saisie.

2.2.2. Cas 2 : Plusieurs bénéficiaires des soins peuvent être identifiés

Si plusieurs bénéficiaires possibles sont identifiés à partir des informations précédemment renseignées, la fenêtre suivante apparait, précisant la liste des bénéficiaires et des contrats répondant aux critères précédemment renseignés :



Le bénéficiaire des soins peut être alors sélectionné en cliquant sur « **Sélection** » s'il peut être identifié de manière certaine à partir des informations présentées : date de naissance, NNI....

Si le bénéficiaire n'est pas identifiable de manière certaine, la saisie doit être interrompue pour « **Détail** manquant/illisible ».

Plusieurs lignes peuvent apparaître pour un même bénéficiaire, cela correspond à plusieurs contrats pour un même et unique bénéficiaire.



GSSTTGuide de saisie

sous-traitant

Un contrat correspond pour un bénéficiaire à des droits en termes de remboursement de frais de santé auprès d'un organisme complémentaire. Il est caractérisé par une date de début de droits, une date de fin de droits et un niveau de remboursement défini pour chaque prestation de santé.

Cas où le bénéficiaire des soins possède plusieurs contrats :

Une fois que le bénéficiaire des soins est identifié de manière certaine, si deux « lignes » sont disponibles pour ce bénéficiaire (exemple pour le bénéficiaire Adil): il y a deux lignes correspondant à deux contrats différents et présentant des périodes de droits différentes), il faut sélectionner le contrat du bénéficiaire pour lequel les droits sont ouverts à la date <u>de la facture</u>. Afin de consulter les périodes de droits des différents contrats, il faut cliquer sur « Affichage » en commençant par le premier contrat dans la liste des contrats disponibles.

La fenêtre suivante apparait :



La période d'ouverture des droits du bénéficiaire est alors renseignée en bas à droite de la fenêtre :

- date d'effet : date de début des droits du bénéficiaire
- date radiation : date de fin de droits du bénéficiaire



GSSTTGuide de saisie sous-traitant

Le premier contrat présentant une période d'ouverture des droits couvrant la date des soins doit être choisi dans la liste des contrats en cliquant sur « *Sélection* ». La fenêtre de liste des PEC à facturer apparaît alors.

Dans le cas où aucun contrat ne présente une période d'ouverture des droits couvrant la date des soins, un retour doit être effectué pour le motif « **Droits fermés** ».

2.2.3. Cas 3 : Un unique bénéficiaire est identifié

Si un seul bénéficiaire est identifié grâce aux informations mentionnées, la fenêtre suivante apparaît temporairement avant de laisser place à la liste des PEC à facturer :

Liste des bénéficiaires trouvés (1)

Sélection automatique en cours.

2.3. Etape 2 : Recherche d'une PEC facturable correspondant à la facture

Une fois le bénéficiaire identifié de manière certaine, la liste des PEC pouvant faire l'objet d'une facturation pour le bénéficiaire apparaît.

Vérifier la date de la facture.

Celle-ci doit être comprise entre la date du jour et la date du jour moins deux ans.

Dans le cas où la date de la facture est antérieure à la date du jour moins deux ans, la saisie doit être finalisée afin qu'un rejet de liquidation pour le motif « **Facture + 2 ans** » soit établi.

Si la date de la facture est manquante, interrompre la saisie pour le motif « Détail manquant/illisible ».

Si la date de la facture est illisible, interrompre la saisie pour le motif « Détail manquant/illisible ».

Deux cas de figure peuvent apparaître :

- Cas 1 : une ou plusieurs PEC facturables existent
- Cas 2 : Aucune PEC en état « A facturer » n'existe.

2.3.1. Cas 1 : Existence d'une ou plusieurs PEC en état « A facturer »

L'écran suivant apparaît :



Il faut alors analyser s'il existe une PEC Audioprothèse correspondant à la facture à saisir, c'est-à-dire une PEC de type A (Colonne « *Type de PEC* ») :

■ Pour le même Professionnel de Santé que celui émetteur de la facture (Colonne « N° PS »).

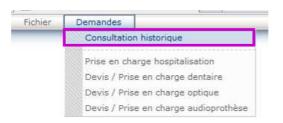


GSSTTGuide de saisie sous-traitant

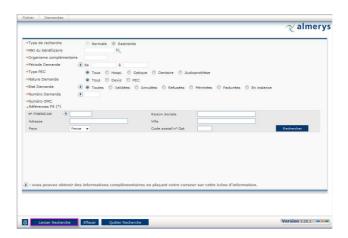
 Pour un montant complémentaire identique entre celui indiqué sur la facture et la colonne « Montant RC ».

Rechercher la Prise en Charge sur le Site des PEC et analyser le détail des prestations accordées.

Sur le Site des PEC, cliquer sur « Consultation historique » dans le menu « Demande ».



L'écran suivant apparaît :



Renseigner alors, au minimum, le NNI du bénéficiaire concerné, le type de la PEC à « Audioprothèse », puis cliquer sur « Lancer Recherche ». Pour une recherche avancée, le N° de la PEC dans le champ « numéro Demande » et le N° AM de l'audioprothésiste concerné peuvent être renseignés.

L'écran suivant apparaît :

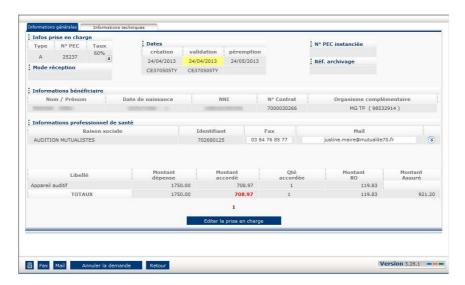


Double cliquer alors sur la ligne de la PEC présentée et correspondante à la facture pour obtenir son détail et effectuer les contrôles de conformité Prise en charge / Facture.



GSSTT Guide de saisie sous-traitant

Contrôle de la conformité de la facture à la prise en charge délivrée concernant les informations portées sur l'onglet « Informations générales » :



<u>Bénéficiaire de la prestation</u>: le bénéficiaire des soins de la facture doit être identique à celui pour qui la prise en charge a été délivrée.

Si le bénéficiaire indiqué sur la facture est différent du bénéficiaire indiqué sur la facture, interrompre la saisie pour le motif «**Non conforme PEC**».

Note 1:

Si un accord de Prise en Charge <u>unique</u> a été délivré au professionnel de santé pour deux appareils auditifs (oreille droite et oreille gauche), la facture comportant ces deux équipements doit être saisie.

Si un accord de Prise en Charge <u>unique</u> a été délivré au Professionnel de Santé pour deux appareils auditifs (oreille droite et oreille gauche), et si le professionnel de santé envoie deux factures, interrompre la saisie pour le motif « 2 factures 1 PEC ».

Montant dépense : le « montant dépense » correspond au montant de l'équipement pour lequel la prise en charge a été accordée.

Note 1: Si la facture fait apparaître un 2^{ème} équipement à 1 € ou plus (offre commerciale de l'audioprothésiste), ou des accessoires restant à charge de l'assuré, le montant total de ces équipements ne doit pas être pris en compte dans le « montant dépense ».

<u>Note 2</u>: Une remise peut être appliquée par l'audioprothésiste alors que celle-ci n'est pas indiquée sur l'accord de Prise en charge. La facture peut être saisie si le montant RC n'est pas modifié et si le total brut est identique à celui mentionné sur l'accord de Prise en Charge (ne pas tenir compte du total net qui inclut le montant de la remise)

Si le montant de la dépense est différent pour un ou plusieurs équipements, interrompre la saisie pour le motif «**Non conforme PEC**».



GSSTT Guide de saisie sous-traitant

• Montant accordé : Sur certaines factures le montant réclamé cumule la part du régime obligatoire et la part complémentaire. Dans ce cas, déduire le montant RO au montant réclamé afin de vérifier si le montant correspond bien au montant complémentaire indiqué sur la PEC.

Si le montant accordé n'est pas identique entre la facture et la prise en charge, interrompre la saisie pour le motif «**Non conforme PEC**».

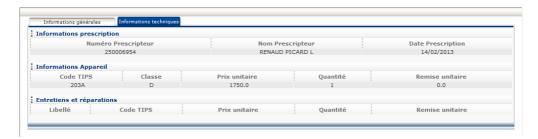
■ <u>Date de facturation</u>: la date de la facture doit être comprise dans la période de validité de la prise en charge (date comprise entre la date de création de la PEC).

Si la date de la facture est supérieure à la date de péremption de l'accord de prise en charge délivré, interrompre la saisie pour le motif «**PEC périmée**».

Si la date de la facture est antérieure à la date de création de l'accord de Prise en charge délivré, interrompre la saisie pour le motif «**Date de facture antérieure**».

Exception: Si la date de la facture est antérieure à la date de saisie de la PEC jusqu'à J-3, la facture peut être saisie. De plus, si la date de facture est antérieure à la date de la demande de prise en charge, indiquer en date de facture et en date des soins la date de saisie de la prise en charge.

<u>Contrôle de la conformité entre les informations portées sur la facture et sur le deuxième onglet « Informations techniques »</u> :



- <u>Classe</u>: la classe (A, B, C ou D) indiquée sur la PEC doit être identiques à celle mentionnée sur la facture.
- <u>Détail de l'équipement délivré</u> : l'équipement facturé doit être identique à l'équipement indiqué sur l'accord de Prise en Charge.

Une fois l'ensemble des points de contrôles vérifié :

Si un ou plusieurs des éléments de contrôle sont illisibles/manquants, interrompre la saisie de la facture pour le motif «**Détail manquant/illisible**».

Si un ou plusieurs éléments de contrôle ne sont pas conformes à l'accord de prise en charge délivrée, interrompre la saisie de la facture pour le motif « **Non conforme PEC** ».



GSSTT Guide de saisie sous-traitant

Si tous les éléments concordent entre la PEC facturable, la prescription médicale et la demande de facturation de l'audioprothésiste, cocher la PEC à facturer dans ASFA puis cliquer sur suivant. Passer au paragraphe 2.5.



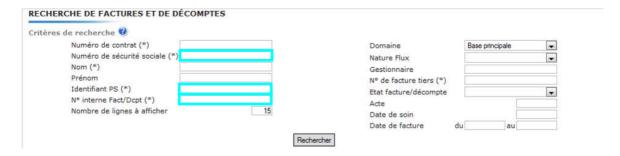
2.3.2. Cas 2 : Aucune PEC en état « A facturer » n'existe

L'écran suivant apparaît :



Si aucune prise en charge audioprothèse n'est facturable, il faut vérifier via l'outil VALERYS si la facture en cours de traitement n'a pas déjà fait l'objet d'une saisie.

Pour ce faire, via l'écran de recherche de factures et décomptes, il faut alors rechercher la facture qui a été précédemment réglée par Almerys :



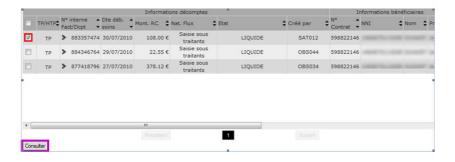
Cette recherche s'effectue selon les critères suivants :

- NNI du bénéficiaire de la prestation
- N°AM du PS
- N° de la facture

Une fois la facture recherchée trouvée, sélectionner ladite facture puis cliquer sur Consulter:



GSSTT Guide de saisie sous-traitant



Le détail de la facture réglée précédemment apparaît.

Il faut alors vérifier que les prestations précédemment payées correspondent à la demande de facturation en cours de traitement (même Professionnel de Santé, même bénéficiaire, même numéro de facture, même part Régime Complémentaire).

Si la facture a déjà été payée par Almerys, un retour doit être effectué pour le motif « Facture déjà payée ».

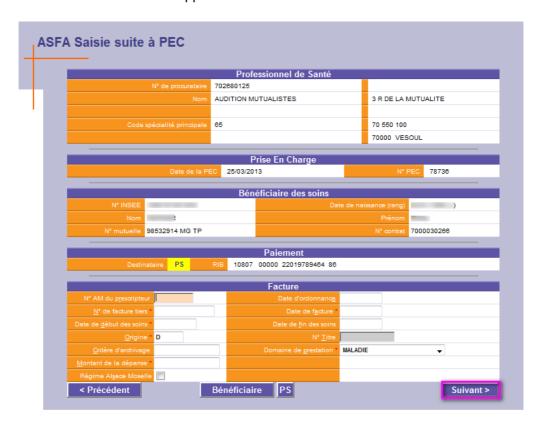
Si aucun paiement Almerys n'est intervenu pour la facture en cours de traitement et qu'aucune prise en charge n'est facturable sur l'outil ASFA, interrompre la saisie pour le motif « **Absence de PEC** ».

2.4. Etape 4 : Facturation de la prise en charge

Pour tous les clients Almerys, la saisie d'une facture audioprothèse dans ASFA ne peut se faire qu'à J+1 par rapport à la date de saisie de la prise en charge à facturer.

2.4.1. Saisie de l'entête de la facture

L'écran de saisie d'entête de la facture apparaît :





GSSTTGuide de saisie

sous-traitant

Les éléments suivants doivent être renseignés :

- N° de facture
- Date de facture
- Date de début des soins
- Montant de la dépense
- Critère d'archivage Auto

Numéro de facture :

- Si le numéro de facture comporte plus de 9 chiffres, saisir uniquement les neufs derniers chiffres.
- Si le n° de facture comporte les symboles ou /, saisir uniquement les chiffres (exemple : « 12/1530 » sera saisi « 121530 »).

Date de facture et date de début de soins :

- La date de début des soins correspond à la date de la facture.
- Dans le cas où la date de facture est antérieure à J-3 à la date de la demande saisie sur la prise en charge, merci d'indiquer alors en date de facture et en date des soins la date de saisie de la prise en charge. Exemple : PEC saisie le 01/06/2012 avec une date de demande au 31/05/2012.

Facture du 30/05/2012

- ⇒ Saisir sous ASFA en date de facture et en date des soins le 01/06/2012
- A contrario, dans le cas où la date de facture est postérieure à la date de demande indiquée sur la PEC, merci de saisir en date de facture et en date des soins la date réelle de la facture. Exemple : PEC saisie le 01/06/2012 avec une date de demande au 25/05/2012

Facture du 30/05/2012

⇒ Saisir sous ASFA en date de facture et en date des soins le 30/05/2012.

Montant de la dépense :

Le montant dépense correspond à la somme des différents montants des actes présents sur la facture pour lesquels une part complémentaire est demandée et ayant fait l'objet de la Prise en Charge. Dans la plupart des cas, il s'agit du montant total dépense indiquée par le Professionnel de Santé sur la facture.

Dans le cas où :

- le numéro de facture
- la date de facture
- la date de début des soins

sont manquants/illisibles, interrompre la saisie pour le motif « Détail manquant/illisible ».

Le champ origine doit rester renseigné à « D ».

Le champ « Domaine de Prestation » doit rester renseigné à « Maladie ».

Une fois l'ensemble de ces éléments renseignés, cliquer sur Suivant.



GSSTTGuide de saisie sous-traitant

Note 1 : sur l'écran suivant, les messages (bandeau rouge) peuvent apparaître :

- « la facture n° XXXX a déjà été payée »

Exemple : La facture n° 12596 a déjà été payée.

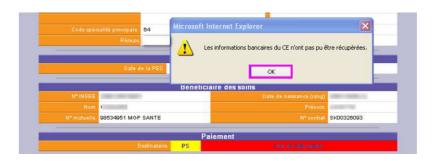
- « la facture n° enregistrement XXXX pour des soins du XX/XX/20XX a déjà été réglée »

Exemple:

La facture n° enregistrement 2021985017 pour des soins du 13/02/2012 a déjà été réglée.

Il faut alors contrôler dans l'outil VALERYS que les actes facturés ont déjà été réglés par Almerys et faire un retour pour le motif « *Facture déjà payée* ».

<u>Note 2</u>: un bandeau rouge « <u>PAS DE RIB VALIDE</u> » peut apparaître avec le message suivant : « *Les informations bancaires du CE n'ont pu être récupérées* ».



Dans le cas où les informations bancaires n'ont pu être récupérées, la saisie doit être interrompue pour le motif « **Absence de RIB** ».

2.4.2. Détail de la PEC à facturer

L'écran de détail de la PEC à facturer apparaît alors :



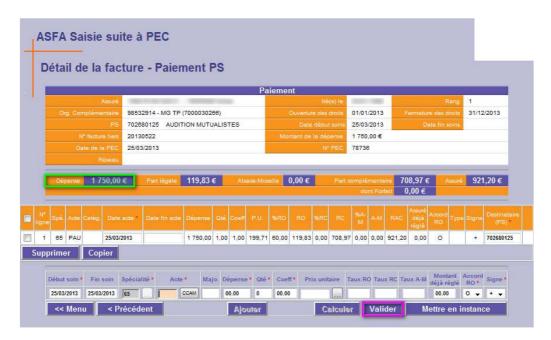
Cliquer sur **Suivant**.



GSSTT Guide de saisie sous-traitant

2.4.3. Détail de la facture

L'écran suivant apparaît :



Vérifier que le montant dépense renseigné dans l'entête de la facture s'inscrit en vert. Si tel est le cas, cliquer sur « Valider ».

Note : pour les factures dont le montant de la part RC est supérieur à 600€, l'image de la facture doit être retournée pour une validation de saisie.